

CHROME ET NICKEL DE L'INDOCHINE, Cô-Dinh (Thanh-Hoa)

Gisements de chrome du Thanh-Hoa
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 octobre 1927)

Nous recevons de M. Gayet-Laroche la lettre suivante :

Hanoï, le 8 septembre 1927

Monsieur le directeur,

Je lis dans *l'Écho des mines* du 1^{er} juillet 1927 qui a été reproduite par *l'Éveil économique*, une note concernant mon gisement de chrome de Thanh-Hoa, attribuant la propriété « à Monsieur Gayet-Laroche, de Hanoï, et à M. Barondeau ¹, d'Haïphong » ; C'est une erreur que je viens, Monsieur le directeur, vous prier de bien vouloir rectifier.

Ce gisement comprend les massifs Nui-Nua, Đông-Trian et Na-Son, avec leurs vallées. L'ayant découvert et soigneusement reconnu, j'ai occupé tous les terrains minéralisés déterminés par la formation géologique de cette poussée de roches éruptives nettement circonscrite à ces 3 massifs. Il est le seul gisement de chrome actuellement connu en Indochine et j'en suis le seul propriétaire avec ma sœur (M^{lle} Gayet-Laroche) en vertu de huit concessions définitives recouvrant près de 6.000 ha.

Ce gisement ayant une réputation de grande valeur, Monsieur Barondeau a cru intéressant pour lui de flanquer mes concessions par des périmètres pris sur des rizières de propriétaires indigènes.

Je n'ai rien de commun avec M. Barondeau, je ne le connais pas.

Je vous serai très obligé, Monsieur le directeur, de bien vouloir faire paraître cette rectification dans votre prochain numéro, cette association de noms pouvant m'être préjudiciable. En effet, une importante maison de minerais de New-York, sur le vu de votre note, vient de m'adresser une demande de minerai, fait des offres d'achat et me signale qu'elle adresse copie de cette demande à M. Barondeau, nous croyant d'intérêts communs.

En vous remerciant d'avance,
Veuillez agréer.

¹ Georges Barondeau (1883-1949) : ancien directeur de la Société minière du Tonkin. Voir [encadré](#).



[Coll. Peter Seidel](#)

CHROME ET NICKEL DE L'INDOCHINE

Société anonyme au capital de un million de piastres indochinoises
divisé en 40.000 actions de 25 \$ 00 chacune

Siège social : Hanoï

Statuts déposés en l'étude de M^e Tabouillot, greffier-notaire à Nam-Dinh,
le 4 février 1928

Date de constitution définitive de la société : 19 avril 1928

[Droits de timbre acquittés par abonnement](#)

[Avis d'autorisation inséré au Journal officiel du 30 mai 1928](#)

ACTION DE 25 PIASTRES AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : Raphaël Fontaine

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : G. Gaillard [secr.
du conseil d'administration des Distilleries de l'Indochine]

Breger aîné et Cie, Paris

CHROME ET NICKEL DE L'INDOCHINE
Société anonyme en formation sous le régime de la législation française
Siège social à Hanoï, 51, . BOULEVARD GIA-LONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier, 1^{er} et 2 février 1928)

La société a pour objet :

L'exploitation et la mise en valeur de gisements minéraux comportant principalement du chrome et du nickel, sis dans la région de Thanh-Hoa (Annam), englobés dans les concessions et permis de recherches minières ayant fait l'objet de l'option apportée à la société par ses fondateurs, et visée ci-après ;

L'obtention ou l'acquisition, par une voie quelconque, de toutes autres concessions ou recherches en périmètres réservés renfermant des gisements minéraux ;

La création, l'acquisition ou la location de toutes usines et de tous matériels nécessaires à l'exploitation et à la mise en valeur de ces gisements ;

L'obtention, l'achat, la vente et l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et inventions concernant l'objet social ;

Toutes participations ou prises d'intérêt par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, ou de toute autre manière, dans toutes sociétés ou affaires ayant le même objet ou pouvant favoriser le développement des affaires sociales ;

Et généralement toutes opérations industrielles, agricoles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement aux objets ci-dessus.

La durée de la Société est de 99 années.

M. A. R. Fontaine ², officier de la Légion d'honneur, industriel, demeurant à Hanoï, 57, boulevard Gambetta, et M. François Labesse ³, industriel, demeurant à Paris, 45, rue de Clichy, fondateurs, font apport :

1° — du résultat des prospections et travaux quelconques auxquels il a été procédé pour leur compte par MM. Neyron de Saint-Julien ⁴ et Péguet ⁵ en vue de l'étude des gisements minéraux dont l'exploitation et la mise en valeur font l'objet de la société, ensemble la propriété des minerais extraits lors de ces travaux, ainsi que de leurs soins et démarches en vue de la constitution de ladite société ;

2° — du bénéfice de tous accords passés par eux pour leur compte, en vue d'assurer la marche de la société dès sa création, et notamment celui de la promesse d'apport des concessions et périmètres ci-après indiqués obtenue par leurs représentants susnommés, MM. Neyron de Saint-Julien et Péguet, de M. Ulysse Gayet-Laroche et mademoiselle Clémence Gayet-Laroche, tous deux propriétaires, domiciliés à Hanoï, 40, bd Gia-Long.

En suite de ces accords, M. et mademoiselle Gayet-Laroche, susnommés, font conjointement et solidairement apport en toute propriété à la Société, avec toutes garanties de fait et de droit, sous réserve de la constitution définitive de ladite société et

² [Auguste-Raphaël Fontaine](#) (1859-1934) : fondateur de la Société française des Distilleries de l'Indochine.

³ François Labesse : à l'origine, avec Neyron de Saint-Julien, des Charbonnages d'Along et Dong-Dang. Dirigeant, avec son père Eugène et son frère Georges, des Éts F. Labesse, usines de produits réfractaires en France et en Allemagne. En outre administrateur, avec son frère Georges Labesse, de la Société minière des Gundafa (Maroc).

⁴ François Neyron de Saint-Julien : directeur de la Société française des charbonnages de Dai-Dan et Dong-Dang (ancêtre des Charbonnages d'Along et Dong-Dang), à l'origine des Charbonnages de Huong-Khê, partenaire de la relance du gisement de lignite de Đông-Giao, commissaire aux apports de la Société des charbonnages de Ninh-Binh, en mission d'expertise pour la mine Armorique...

⁵ Edmond Péguet (Saint-Étienne, 1908) : partenaire de Neyron de Saint-Julien dans la relances des lignites de Đông-Giao, directeur des Anthracites du Tonkin.

notamment de l'obtention par celle-ci de l'autorisation personnelle prescrite par la réglementation en vigueur :

1° — des concessions minières Con-Rong, Mercure, Vulcain, Némésie, Clémence, Comète, Sésame et Aladin, d'une superficie totale de 5.745 ha 66, sise dans la région de Thanh-Hoa (Annam) ;

2° — des périmètres Jupiter et Minerve, de 900 hectares chacun, par eux déclarés le 14 mai 1926 à la résidence de Thanh-Hoa, sous les numéros 191 et 192, et dont ils garantissent l'antériorité.

En représentation de ces apports, il est attribué :

A) Aux fondateurs 100.000 francs en espèces, en couverture des frais exposés par eux pour l'étude des gisements miniers, et 2.000 parts bénéficiaires.

B) À M. et Mlle Gayet-Laroche 16.000 actions de 25 piastres entièrement libérées ; 100.000 piastres en espèces ; et 4.000 parts bénéficiaires.

Le capital social est fixé à la somme de un million de piastres et divisé en 40.000 actions de vingt-cinq piastres chacune, nominatives ou au porteur, dont 16.000 sont attribuées à M. et M^{lle} Gayet-Laroche comme dessus, et 24.000 sont à souscrire et à libérer : moitié lors de la souscription et le surplus suivant les appels du conseil d'administration.

Il est créé douze mille parts de fondateur, dites aussi parts bénéficiaires, au porteur, sans valeur nominale, donnant droit chacune à 1/12.000^e de la portion des bénéfices revenant à l'ensemble des parts. Ces parts sont attribuées, savoir : 2.000 aux fondateurs, 4.000 aux apporteurs, et le surplus, soit 6.000 aux souscripteurs du capital en numéraire, la souscription de quatre actions de 25 piastres en espèces donnant droit à une part bénéficiaire.

L'assemblée centrale annuelle se tient dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social. Les assemblées ordinaires et extraordinaires se réunissent soit au siège social, soit dans tout autre local, et sont convoquées par un avis inséré vingt jours au moins avant la réunion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. Le conseil d'administration peut également, s'il le juge nécessaire, réunir l'assemblée dans une localité autre que celle du siège social, et notamment en France. Dans ce dernier cas, l'avis de convocation devra être publié deux mois à l'avance dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. Les assemblées constitutives sont convoquées de la même manière par un avis inséré un jour à l'avance pour la première et six jours francs à l'avance pour la seconde,

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

1° — 5 % pour la réserve légale ;

2° — Somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende de six pour cent sur le capital libéré et non amorti des actions, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes :

3° — sur le surplus resté libre après les prélèvements qui précèdent, il est attribué 15 % au conseil d'administration ;

4° — le solde, après tous reports à nouveaux et formation de réserves extraordinaires, fonds d'amortissement ou de prévoyance, est réparti : 75 % aux actions et 25 %, aux parts.

En cas de liquidation, l'actif social est employé d'abord à rembourser le capital non amorti des actions. Le surplus est réparti dans la proportion ci-dessus entre les actions et les parts.

François LABESSE.

A. B. FONTAINE.

(Notice insérée dans le n° 6 du 21 janvier 1928 du *Journal officiel de l'Indochine*.)

Les souscriptions, à titre réductible, seront reçues, jusqu'au 4 février 1928 inclus, dans les agences de la Banque de l'Indochine et de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, à Hanoï et à Haïphong, et à l'agence de la Société financière française et coloniale à Haïphong.

CHRONIQUE DES MINES
Nouvelles affaires minières en Indochine
Chrome et nickel de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1928)

Les quotidiens ont publié l'annonce de la formation d'une société au capital de 1.000.000 \$; avec siège à Hanoï, pour l'exploitation des concessions et périmètres Gayet-Laroche dans la région de Nhu-Xuàn, province de Thanh-hoa, Annam, dont nous avons déjà plusieurs fois entretenu nos lecteurs.

Les fondateurs sont M. Raphaël Fontaine, industriel à Hanoï ; et M. François Labesse, industriel à Paris, acquéreurs, par l'intermédiaire des ingénieurs des mines Neyron de Saint-Julien et Péguet, des droits de M. et M^{lle} Gayet-Laroche.

Il est attribué :

Aux fondateurs 100.000 fr. en espèces et 2.000 parts.

À M. et M^{lle} Gayet-Laroche 100.000 \$ en espèces, 400.000 \$ en actions et 4.000 parts.

Le capital est de 1.000.000 \$ en 40.000 actions de 25 \$, dont 16.000 attribuées à M. et M^{lle} Gayet-Laroche et 24.000 à souscrire.

Il est créé 12.000 parts de fondateurs, dont 6.000 aux souscripteurs de 4 actions.

Les bénéfices nets seront distribués comme suit :

Après prélèvement de 5 % à la réserve légale et somme nécessaire à la distribution d'un premier dividende égal à 6 % du capital libéré, le conseil d'administration recevra sur le surplus 15 % et le solde sera attribué 75 % aux actions et 25 % aux parts.

M. de St-Julien est attendu dans les premiers jours de mars pour prendre la direction technique de l'affaire, qui sera sans doute bientôt définitivement constituée.

C'est la première grande entreprise minière dans cette province de Thanh-hoa où l'on ne comptait jusqu'à ce jour que deux petites exploitations de plomb et de phosphates mais qui recèle d'importantes richesses minières, dont la mise en valeur ne tardera pas, croyons-nous, à attirer l'attention du public.

La Société chrome et nickel d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} avril 1928)

Cette société, constituée pour l'exploitation des alluvions chromifères, objet des périmètres Gayet-Laroche, dans la province de Thanh-Hoa, a tenu le 9 mars à Hanoï sa seconde assemblée constitutive, qui a ratifié le rapport de M. Maître, directeur de la Société des Charbonnages de Phu-Nho-Quan, sur la sincérité des rapports.

Plus de 250 souscripteurs étaient représentés, dont un grand nombre de souscripteurs locaux.

A ce sujet, notons un signe des temps. De nombreuses sociétés se sont montées en France pour des entreprises au Tonkin, sans se préoccuper de réserver à l'épargne locale la possibilité de souscrire des actions. On jugeait que cela n'en valait pas la peine, sans doute aussi ne tenait-on pas à avoir trop d'actionnaires à même de suivre de près la marche de l'entreprise.

M. R. Fontaine, l'un des fondateurs de la Société chrome et nickel, est aussi l'un des financiers qui, ayant d'abord été et n'ayant pas cessé d'être d'abord un industriel, n'ayant, d'autre part, jamais cessé de faire au Tonkin de fréquents séjours, savent le mieux quel fonds on peut faire sur l'épargne locale et comprennent le mieux l'intérêt qu'il y a à lui laisser une participation dans toutes les affaires. N'ayant pu convaincre tous ses cofondateurs, il a mis lui-même sur le marché de Hanoï une partie des actions qu'il s'était réservées. Eh bien ! Malgré une publicité tardive et restreinte, les actions offertes furent plusieurs fois souscrites. L'on a recueilli l'impression —justifiée d'ailleurs en ce moment par l'accueil fait à l'émission de la Société pour la reprise de l'affaire Sauvage [Transports maritimes et fluviaux de l'Indochine] — que si une plus grosse partie du capital avait été mise sur le marché, avec une publicité plus importante et faite en particulier dans les périodiques spécialisés — les souscriptions auraient rapidement et largement couvert l'émission.

Pour en revenir à l'assemblée du 9 mars, après l'adoption du rapport de M. Maître, il fut procédé à l'élection du premier conseil d'administration. M. Fontaine a été élu président ; M. Labesse, vice-président ; et M. Neyron de Saint-Julien administrateur délégué. Ce dernier, qui est en train d'acquérir en France le matériel nécessaire, est attendu au Tonkin dans le courant du mois de mai ; il s'installera ensuite à Thanh-Hoa le matériel commandé, et qui est du modèle le plus perfectionné pour l'extraction des terres alluvionnaires, leur transformation en boue liquide, le traitement de ces boues pour en extraire le sesquioxyle de chrome et la concentration du minerai à 48-50 %, est très important : il comprend notamment deux moteurs à gaz pauvres de chacun 120 chevaux marchant à l'anthracite.

La mine est d'ailleurs bien placée pour y amener à frais réduits le matériel le plus lourd par voie ferrée, puis par route ou par voie d'eau. Une route, d'ailleurs, va être construite à frais commun par l'Administration et la Société, chacune y contribuant pour 10.000 \$, pour relier la route existante à la mine en desservant au passage une région très peuplée, que le canal d'irrigation qui la traverse est en train de rendre très riche.

La Société Chrome et Nickel de l'Indochine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1928)

Cette société, constituée pour l'exploitation des alluvions chromifères, objet des périmètres Gayet-Laroche, dans la province de Thanh-Hoa, a tenu le 9 mars à Hanoï sa seconde assemblée constitutive, qui a ratifié le rapport de M. Maître, directeur de la Société des charbonnages de Phu-Nho-Quân, sur la sincérité des apports.

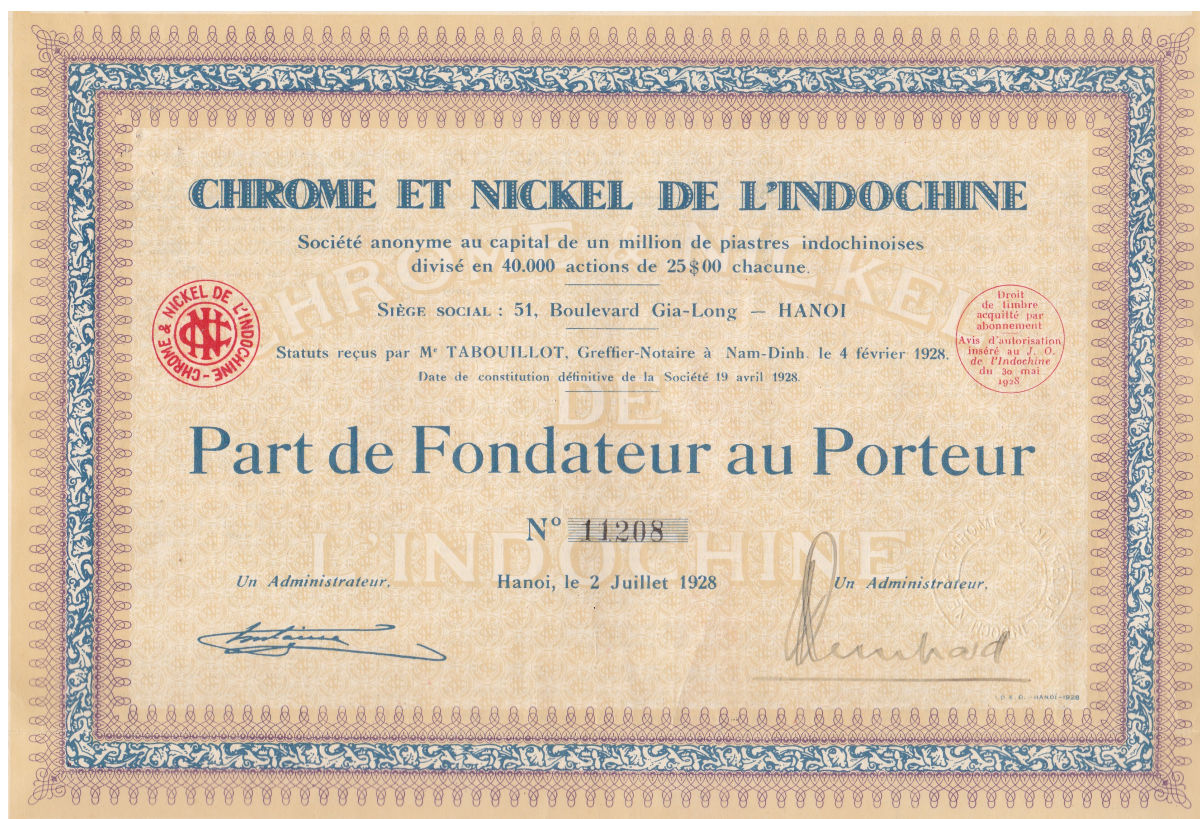
M. Fontaine a été élu président, M. [François] Labesse, vice-président et M. Neyron de Saint-Julien, administrateur délégué. Le capital est de 13.000.000 fr. Le siège social est à Hanoï, 51, bd. Gia-Long.

Coll. Olivier Galand

CHROME ET NICKEL DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de un million de piastres indochinoises
divisé en 40.000 actions de 25 \$ 00 chacune

Siège social : 51, boulevard Gia-Long — Hanoï

Statuts déposés en l'étude de M^e Tabouillot, greffier-notaire à Nam-Dinh,
le 4 février 1928



Date de constitution définitive de la société : 4 février 1928

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 30 mai 1928

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Hanoi, le 2 juillet 1928

Un administrateur (à gauche) : Raphaël Fontaine

Un administrateur (à droite) : Bernhard ⁶

⁶ Paul Bernhard (1886-1947) : ingénieur chimiste, directeur général des Distilleries de l'Indochine à Hanoi. Voir [encadré](#).

CHRONIQUE DES MINES
(L'Éveil économique de l'Indochine, 20 janvier 1929)

Tandis qu'à Paris, le troupeau naïf des petits capitalistes s'arrache à cinq fois le prix d'émission les actions de sociétés qui n'en sont encore qu'à s'organiser en vue d'une future prospection dans des pays lointains dépourvus de voies de communication et de main-d'œuvre, plusieurs affaires se montent sans bruit au Tonkin dans des régions bien connues, à proximité de bonnes voies de communication et avec abondance de main-d'œuvre.

.....
Citons encore la mine de chrome de Côt-Dinh, dans la province de Thanh-Hoa, sur laquelle personne ne spéculé, mais dont les actionnaires attendent avec confiance des dividendes tirés du sol et non pas des différences tirées de la poche d'autrui.
.....

Louis Jean Urbain MARIAUD, directeur (1929-1932)

Né à Marseille, le 30 avril 1896.

Fils de Jules Mariaud, employé, et de Marie Virginie Balmadier, institutrice.

Marié à Nîmes (Gard), le 2 juin 1926, à Germaine Fanny Marie Louise Lieure.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre à la mairie de Constantine (27 février 1915).

Admissible Polytechnique.

Ingénieur civil de l'École des mines de Paris (1919).

À L'Argentière (Hautes-Alpes)(6 janvier 1923).

À Malacca Kampar (Perak)(déc. 1923) : Étains de Kinta.

Ingénieur de la [Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine](#) (1926).

Départ pour Hong-Kong par le [Canton](#) (août 1929).

Départ pour France par le [Claude-Chappe](#) (18 février 1932)

Agent général des moteurs Diesel Poyaud et des Compresseurs Comex, 15, rue de la Santé, Paris (13^e)(1935).

Ingénieur à la [Société minière des Gundafa](#) (Maroc)(1937)(François Labesse, administrateur).

Ingénieur à la [Société minière de Bou Azzer et du Graâra](#) (1939).

Chevalier de la Légion d'honneur du 27 déc. 1934 (min. Guerre) : lieutenant d'artillerie coloniale (Indochine).

Décédé à Neuilly, le 7 octobre 1957.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} janvier 1930, p. 24)

Dans les mutations du *Bull. de l'Ass. amicale des ingénieurs élèves de l'École des mines de Paris*, nous trouvons :

M. Louis Mariaud, 1919, directeur de la Soc. Chrome et nickel de l'Indochine, à Hanoi.

Un bel exemple industriel
La Société chrome et nickel de l'Indochine
par H. C. [Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 mai 1930)

Tandis que nos gouvernants et administrateurs se débattent devant des difficultés très grandes pour s'acquitter de la tâche de guider le pays et d'y assurer l'ordre, il appartient aux colons, commerçants et industriels français de faire œuvre vraiment constructive et moins sujette à contradiction, en mettant en valeur ce pays, qui n'est riche qu'en puissance, en procurant aux populations des moyens nouveaux de se mieux nourrir, habiller et loger.

C'est ce qu'ont réalisé au Tonkin de nombreuses industries, qui sont un bienfait pour le pays tant par les salaires qu'elles distribuent à des milliers d'ouvriers, que par les affaires qu'elles engendrent et le bien être qu'elles répandent.

Toutes n'ont pas rencontré le même succès ; il en est même qui, en faisant les mêmes efforts, ont échoué ; mais, somme toute, l'industrie du Nord Indochinois, l'industrie minière surtout, présente un ensemble réconfortant.

Parmi celles qui ont réussi, on en citerait difficilement une qui ait été montée aussi promptement que celle dont feu M. Gayet-Laroche et ses enfants ont eu la persévérante initiative, dont M. A. R. Fontaine et M. Labesse ont été les soutiens financiers et dont M. Neyron de Saint-Julien a été le réalisateur : la mine de Co-Dinh, de la Société chrome et nickel.

C'est le 19 avril 1928 que la société était définitivement constituée au capital de 1.000.000 \$, dont la moitié en rémunération des apports et la moitié pour monter l'affaire. Or, le 2 février 1930, la mine était en pleine exploitation l'usine en marche normale, les premiers sacs de minerai expédiés.

El le chrome est un des rares métaux dont la crise actuelle n'ait pas amené la baisse ; de nouveaux emplois en font un métal très recherché et qui a un bel avenir.

Nous estimons que la création et mise au point d'une industrie nouvelle en moins de vingt mois est, dans ce pays, un résultat tout à fait remarquable ; aussi avons-nous été heureux de saisir une occasion de la visiter.

Une telle visite éveille dans l'esprit l'idée d'un pays noir, de puits et galeries souterraines humides et sales. Telle ne se présente pas une visite à la mine de Co-Dinh ; c'est en fait une agréable excursion.

La province de Thanh-Hoa est réputée, à juste titre, une des plus intéressantes et des plus belles de l'Indochine et son chef-lieu est une ville qui unit le charme du passé aux espérances de l'avenir ; une ville pittoresque, avec sa belle citadelle et son arrière-plan de hauts rochers calcaires, magnifiquement tracée, heureusement située et en plein développement.

De là, pour nous rendre à la mine, trois moyens au choix.

Le plus pittoresque serait sans doute la voie d'eau ; un bateau de plaisance qui, jaugeant une quinzaine de tonnes, pourrait être confortable, avec une bonne équipe de gaffeurs, nous amènerait à Co-Dinh. C'est la voie qu'a suivi le matériel pour la construction et l'équipement de l'usine. Malheureusement, ce canal construit à l'annamite, c'est-à-dire dans l'ignorance des règles de l'art, fait des zigzags à l'infini et met Co-Dinh à 40 km du port de Ham-Rong sur le sông Ma. En outre, faute d'entretien, ce canal, envasé en maints endroits, offre à la navigation de sérieuses difficultés.

Le second moyen est le chemin de fer, soit 12 km. de la gare de Thanh-Hoa à la station de Yên-Thai ; puis la route, sur 12 kilomètres encore.

Mais c'était encore plus confortable de nous laisser conduire par M. de St-Julien en automobile depuis Thanh-Hoa.

Le trajet se fait en 40 minutes. On prend d'abord la route Mandarine, puis, après le rocher de Mât Son, où va s'accrocher bientôt le réservoir de l'usine des eaux de Thanh-Hoa, on prend la route de Nhu-Xuân jusqu'au poste du huyên de Nông-Gong. Là, on accepte une tasse de thé et un bon cigare chez cet excellent administrateur, puis l'on prend la piste qui dessert la limite ouest du delta dans la direction de Bái-Thuong, piste qui a été transformée en une bonne route empierrée, jusqu'au gros village de Co-Dinh, à un kilomètre de la mine. C'est une région très peuplée, où les villages se suivent presque sans interruption le long d'une sinueuse rivière et que fertilisent deux canaux du système d'irrigation de Thanh-Hoa.

On traverse la rivière, puis le canal, sur les ponts construits par la mine et que continue jusqu'à celle-ci le Decauville placé sur une digue, à travers rizières basses et étangs.

Avant de monter dans le train spécial qui nous attend (une rustique draisine poussée par deux gamins), nous visitons la belle maison que la mine construit près du canal pour son directeur et d'où celui-ci apercevra la mine même, comme on la voit sur notre photographie n° 1. C'est là que se fait le transbordement sur le chemin de fer des matériaux amenés par jonques et l'embarquement de minerai produit par la mine, en attendant la construction du chemin de fer, suggéré par *l'Éveil Économique*, de Yên-Thai à Phu-Qui, avec un embranchement de 7 à 8 kilomètres sur la mine. Mon Dieu ! quand la région sortira quarante ou cinquante tonnes de chrome et de nickel par jour cela en vaudra la peine.

Le train spécial nous amène à la mine à la vitesse de cinq kilomètres à l'heure, mais il faut dire que les trains réguliers, remorqués, eux, par une superbe locomotive à pétrole de 20 chevaux, vont un peu plus vite, avec un lourd chargement ; seulement, aujourd'hui, la locomotive a fort à faire pour alimenter la laverie en minerai.

Du minerai, ça ? Mais c'est une boue quelconque, et terriblement gluante quand il crachine ! Une mine ? Non ; un chantier d'emprunt de déblai !

Eh bien si ! Cette boue dont on charge des wagonnets contient cinq pour cent de chrome ; et ce terrain qui, déjà, descend au-dessous du niveau de la plaine, et dont une motopompe provisoire puise l'eau à mesure qu'elle s'infiltré par les diguettes qui le circonscrivent, c'est la mine, et cela jusqu'à 6 à 8 mètres de profondeur, jusqu'au sol naturel. Et ces alluvions si riches en chrome et qui couvrent tout le fond de ce vallon, sont assez récentes si l'on en juge par le bois fossilisé qu'on en retire et qui est encore loin d'être transformé en lignite Il y a là de quoi travailler de très nombreuses années sans qu'on ait besoin de s'attaquer au gisement filonien des roches environnantes. Et ces roches contiennent aussi du nickel ; mais ça, c'est l'avenir.

D'abord, la marche à plein rendement de la laverie à chrome actuelle, puis la construction, à quelque distance, d'une seconde laverie ; après quoi, on verra pour le nickel. La Société chrome et nickel a du pain sur la planche.

Les pieds lourds chacun d'une tonne de la précieuse boue rendue gluante par le crachin (crachin béni des paysans, donc que nous bénissons aussi, à cause d'eux et de tout le monde), nous arrivons à l'usine même. Il est d'ailleurs inutile de la décrire par la plume, la voici en images. La figure 2 nous la présente dans son milieu. Il y manque trois bâtiments que vous vous imaginerez à gauche, dans la marge : la maison d'un des employés européens, dont le bep est en train de s'occuper de nous ; un bâtiment plus important occupé au rez-de-chaussée par le bureau et par un magasin où se tassent moteurs, tuyaux, poulies, barres de transmission, treuils, câbles, chaînes, machines, outils, ciment, pioches, bêches, wagonnets, etc., etc., et, au premier étage, un superbe laboratoire ; enfin, en attendant qu'on la démolisse, une petite bâtisse laide mais

glorieuse, et qui mériterait de rester là comme souvenir historique. C'est la petite usine d'étude. À l'orgueilleuse et pimpante usine d'en face, elle a l'air de dire : « Et sans moi, ma vieille, toi, tu ne serais pas là. »

Tout de même, elle est un peu là, la nouvelle usine. La voici dans la seconde illustration à gauche, et la troisième illustration lui est entièrement consacrée. La terre minéralisée est amenée par les wagonnets qui pénètrent par la porte de l'extrême-droite. Le wagonnet prend place dans un puissant monte-charge électrique et, en rien de temps, est au dernier étage, où il est amené en tête d'un trommel dans lequel son contenu est culbuté. Le trommel, mot allemand que les mineurs préfèrent à tambour, remue, secoue, casse les mottes envoyant les cailloux d'un côté et, de l'autre, la terre, qu'un jet d'eau transforme en boue liquide.

Cette boue, convenablement enrichie, descend, additionnée d'un nouveau torrent d'eau pure, au plus bas des deux bâtiments, où elle est répartie sur des tables à secousses. Ces grandes tables faiblement inclinées sont munies de rainures horizontales : le liquide simplement boueux s'écoule tout de suite hors de la table tandis que le chrome, beaucoup plus lourd, est retenu par les rainures et poussé par les secousses à l'extrémité de la table. On conçoit qu'entre la boue pure et le chrome pur, il y a toute la gamme et, tandis que le chrome pur, sous les apparences d'un sable noir très fin, est immédiatement recueilli, le chrome encore mêlé de boue est repompé et envoyé sur une autre table, à secousses plus rapides. Le stérile est entraîné par le torrent d'eau dans un bassin décanteur et c'est une eau presque pure qui retourne au ruisseau et, oh ! miracle ! de cette boue si gluante, c'est du gravier qui reste, un beau gravier qui formera pour la plate-forme de l'usine, plus tard pour le village, pour la route et pour les routes voisines, un sol idéal, solide et jamais boueux.

L'usine produit une tonne à l'heure de ce sable noir, lourd et brillant qui, mis en silos, sèche au soleil et qui constitue le minerai marchand, minerai d'une propreté et d'une riche homogénéité parfaites.

La question est encore de savoir si on l'expédiera en sacs papier, en touques, en barils ou en vrac. C'est là une question de sous. De toute façon, c'est un fret auquel les armateurs font risette, car il est commode à manipuler, tient peu de place (un m³ par 3 tonnes) et ne craint rien.

La force motrice distribuée par moteurs électriques aux monte-charge, trommels, pompes et tables à secousses de l'usine et aux pompes de l'atelier dont nous allons parler, et plus tard à l'éclairage des habitations et du village, est fournie par la centrale que l'on voit au milieu de la photographie n° 2.

La salle des machines comporte deux moteurs à gaz pauvre d'antracite, type Wint^{er}thur de 120 chevaux à deux cylindres actionnant deux génératrices Cie générale Électrique de Nancy de 160 kilowatts chacune, qui fournissent du courant triphasé à 240 volts. Les gazogènes viennent de la maison Boutillier et sont à double scrublers. Entre la centrale et l'usine est le parc à charbon où l'antracite est lavé et trié.

Accolée contre la centrale et la dépassant un peu à droite est l'atelier, mû, avant la mise en marche de la centrale, par un moteur à mazout Brantford, de 20 CV, qui sert encore de moteur de secours. C'est dans cet atelier qu'ont été préparées toutes les charpentes et usinées pas mal de pièces. C'est là aussi que se fera l'entretien du matériel.

En avant de la centrale, on aperçoit un petit cube. Ce n'est pas un dé à jouer, ni une niche à chien, c'est le cœur de l'usine. C'est là que trois puissantes pompes centrifuges mues électriquement puisent dans le réservoir alimenté par le ruisseau et envoient dans le château d'eau situé à flanc de coteau entre la centrale et l'usine, les masses d'eau propre destinées à diluer les boues alluvionnaires. Chaque pompe donne 90 mètres cubes à l'heure.

Un barrage de retenue, établi sur le ruisseau qui arrose le vallon, fournit pour le service de l'usine une eau en tout temps abondante. Toutefois, à la fin d'une période de

sécheresse exceptionnelle comme celle qui vient de prendre fin, l'eau ne suffirait plus à alimenter l'usine toute la journée ; mais il existe tout près un étang long de cinq kilomètres et qui suffira à suppléer au ruisseau, dans ce cas assez rare, même lorsque la mine demandera quatre fois plus d'eau qu'aujourd'hui.

Mais nous nous demandons ce qu'il faut le plus admirer, ou de cette usine si rapidement montée et que l'on pouvait mettre en marche dès le 27 décembre dernier, ou de l'organisation générale qui, moins de deux mois plus tard, donne l'impression d'une affaire en marche depuis plusieurs années.

Ces paysans de Co-Dinh, qui viennent d'être transformés en ouvriers, ont l'air de n'avoir fait que cela toute leur vie ; pas un mécanicien, pas un employé, pas un mineur qui ne soit parfaitement à son affaire et nous apprenons et nous nous rendons compte nous-mêmes que la mine est extrêmement populaire dans le pays. « Notre mine », disent les villageois », « ma mine », dit le préfet de NÔNG-CÔNG et, si le suffrage universel régnait, le directeur de la mine pourrait poser sa candidature comme député du huyên en toute sécurité. Résultat : une main-d'œuvre abondante et pleine de bonne volonté, une population serviable, le minimum d'histoires et les petites difficultés courantes arrangées rapidement.

Ce résultat politique est aussi intéressant que le résultat technique et, bien que ce soit le cas de beaucoup d'entreprises françaises au Tonkin, il valait la peine d'être signalé, car il confirme ce que nous soutenons dans ce journal : que le développement par les Français des ressources de ce pays peut et doit être le meilleur moyen d'y assurer l'ordre et la paix sociale.

Légendes :

La mine de Co-Dinh de la Société chrome et nickel. Vue prise du canal d'irrigation. Chaussée et pont à travers l'étang.

Vue d'ensemble des installations prise du vallon. De gauche à droite la laverie, le château d'eau, le parc à charbon, la centrale et l'atelier, l'habitation du chef mécanicien européen.

La laverie. A droite bâtiment des monte-charge et des trommels. À gauche le bâtiment des tables à secousses.

Extraction du minerai. Au fond et à droite : cabane abritant la pompe provisoire d'épuisement.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1930, p. 724)

[pas de html]

Neyron de Saint-Julien (Saint-Étienne, 1909), administrateur délégué Chrome-Nickel..

L'ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE MINIÈRE INDOCHINOISE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

ANNAM

Dans le Thanh-Hoa, les demandes de concessions sont nombreuses : toutes visent la région au nord-ouest, de Nong-Cong, entre cette ville et Ha-Lien. La Société Chrome et Nickel demande la concession Minerve, 228 ha., dont Mlle Gayet-Laroche déclara le périmètre en mai 1926, et huit concessions dont les périmètres furent pris en août et

septembre 1928 par M. Gayet-Laroche : Altaïr 189 ha., Cassiopée 521 ha., Le Dragon 216 ha., Andromède 388 ha., Pollux 244 ha., Regulus 104 ha., Vega 109 ha., Pégase 300 ha.

« L'INDOCHINE », II^e VOLUME
par H. CUCHEROUSET
(suite de notre n^o du 15 décembre 1930)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 janvier 1931)

[...] La petite exploitation de chromite que l'auteur signale à Thanh-hoa, ce qui prouve la minutie de sa documentation, a donné naissance, depuis la mise à l'impression de l'ouvrage, à une importante entreprise qui produit 20 tonnes de chrome par jour. [...]

La situation économique de l'Indochine
(Suite du 1^{er} mars 1931)
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mars 1931)

[...] nous voyons prospérer au Thanh-hoa une affaire nouvelle : Chrome et nickel, le chrome étant le seul métal pour lequel il y a toujours une forte demande. A lui seul, le cloutage des rues de Paris, ces gros clous renfermant 40 % de chrome, absorbe chaque année des tonnes de ce métal. [...]

ANNAM
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1931)

Le conseil de contentieux a accordé de nombreuses réductions de redevances superficielles pour des mines sises en Annam : 1.139 piastres à Chrome et nickel, 1.814 p. à Gayet-Laroche, 1.050 p. à Charles Nezeys, 1.080 p. à Bui xuan Trinh, 715 p. à Bui huy Tin, 522 p. à Frossard, 794 p. à Lejeune, 603 p. aux Phosphates, 120 p. à Dulcé.

RÉDUCTION DRASTIQUE DU CAPITAL

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1931)

Chrome et Nickel va réduire son capital de 10 à 1 millions de francs, puis le porter à 6 avec une prime sur le pair (?).

CHRONIQUE DES MINES

Un accident juridique à la mine de Chrome et nickel
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mai 1931)

Le bruit courait depuis quelque temps qu'il y avait quelque chose à la Société chrome et nickel. Et sur ce bruit, un certain nombre de cerveaux bâtissaient les hypothèses les plus extraordinaires.

Voici ce que nous savons nous-mêmes.

L'affaire marchait très bien ; l'usine mise au point par l'actuel directeur, M. Mario, fonctionnait à plein rendement lorsqu'un jour, le vacarme d'un tracteur fit résonner les échos de la vallée. Ce tracteur traînait une charrue multiple et la charrue ouvrait dans la terre vierge de la petite plaine alluvionnaire de larges et profonds sillons.

— Qu'est-ce que vous faites là ? dit Chrome et nickel au tracteur ?

— Je laboure mes terres.

— Comment, vos terres ?

— Parfaitement, ma concession.

— Comment votre concession ? Mais d'abord cette terre n'est pas de la ferre, c'est, du minerai et de ce minerai, c'est moi qui suis concessionnaire.

— Du minerai ? C'est, possible, mais il se laisse bien labourer et promet de produire du bien beau riz ; venez donc voir ce que j'ai fait là à-côté.

Et dans la vallée voisine, autre petite plaine alluvionnaire, dont il a aussi la concession minière, quel ne fut pas l'étonnement de Chrome et nickel de voir 1.000 hectares de belle terre labourée, une route, un canal d'irrigation et ses artéριοles, et un millier d'ouvriers au travail.

— Mais c'est mon minerai ! Ma concession minière est bien régulière.

— Pardon, ce sont mes rizières, ma concession agricole est parfaitement en règle !

Et voilà un beau procès en perspective. Quels seront les deux heureux Perrins Dandins qui grugeront cette huître ?

MM. Tiêp et Cu auraient obtenu leur envoi en concession agricole en 1924, Chrome et nickel son envoi en concession minière en 1926.

Cette dernière formalité eût été impossible s'il y avait eu opposition en temps voulu de la part des concessionnaires agricoles, qui se tenaient alors bien cois et attendaient que Chrome et nickel eût engagé à fond ses capitaux.

D'autre part, MM. Tiêp et Cu ne pouvaient ignorer en 1924 l'activité de M. Gayet-Laroche et ses études sur des périmètres qu'il avait pris depuis plus de quinze ans et dont il avait demandé la concession avant 1917. Nous nous en souvenons fort bien, ayant été, à cette époque, consultés [Cucherousset ayant été avocat avant de devenir journaliste] par M. Gayet-Laroche, à la suite de l'opposition que M. de Monpezat avait faite sous des noms d'Annamites.

S'agissant d'une mine alluvionnaire dont l'exploitation nécessite le bouleversement du sol, il semble qu'une concession agricole ne pouvait y être accordée que sous réserves des droits antérieurs résultants pour M. Gayet-Laroche de sa demande en concession minière en 1917.

D'autre part, on s'étonne, puisqu'en matière de mines alluvionnaires, sol et sous-sol se confondent et ne sauraient être concédés séparément, de l'incroyable étourderie de l'administration provinciale. En 1924, lorsque la concession agricole fut demandée, elle ne pouvait ignorer ni la demande de M. Gayet-Laroche en 1917 ni son activité depuis ce temps sur ses périmètres.

Et en 1926, lorsque les ayant-cause de M. Gayet-Laroche obtinrent la concession minière et commencèrent des travaux qui furent le grand événement de la province, les autorités ne pouvaient tout de même pas avoir oublié qu'en 1924, la concession du sol avait été accordée à d'autres.

Mais ce n'est pas à nous à plaider l'affaire ; nous sommes simple reporteur et nous attendons l'ouverture des hostilités. Qui attaquera ? Sera-ce le tracteur de MM. Tiệp et Cu, sera-ce la pioche des ouvriers de la mine ?

Chrome et nickel a l'air d'attendre de pied ferme.

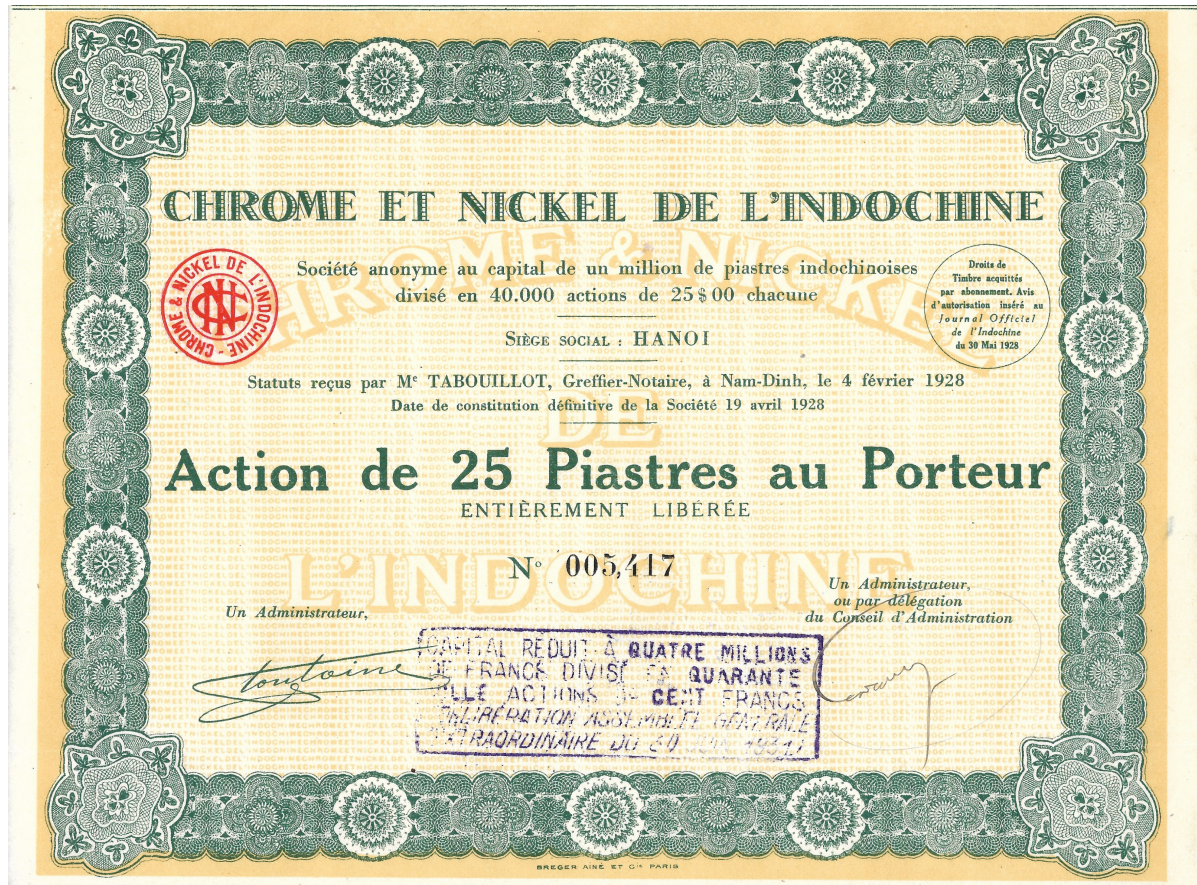
D'autre part, le bruit a couru que M. Fontaine avait vendu la mine aux Anglais. Dans quelque temps allait arriver une flotte de puissants cargos britanniques qui remonterait la rivière pour venir charger la mine et ses constructions, la vallée et la montagne et tout emmener à Londres.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la Mine Chrome et nickel vient de faire avec un puissant groupe anglais qui a le quasi-monopole de ce minerai un contrat extrêmement avantageux : le groupe s'engage pour une assez longue durée à acheter toute la production jusqu'à concurrence de 1.000 tonnes par mois, production que l'on compte atteindre avant la fin de l'année.

Mais la mine ne sera pas emportée, que les superchauvins se rassurent. En cas de guerre, l'État n'aura qu'à la réquisitionner, s'il y a lieu.

Il est également vrai que le capital va être transformé de 1.000.000 \$ en 10.000.000 fr., puis réduit à 4.000.000 fr. et porté à 6.000.000 fr., ce qui apportera à l'affaire deux millions d'argent frais en vue des agrandissements étudiés.

En fait, le chiffre d'une action importe peu, il indique la somme versée par l'actionnaire et consacrée à l'affaire ; l'action est une part de l'affaire ; elle vaut, proportionnellement, ce que vaut l'affaire. Si l'affaire est, comme nous le croyons, très bonne, les actions de 25 \$ vaudront 250 fr. dès qu'il y aura de nouveau un marché des valeurs et de l'argent à placer ; peu importe que nominalement, elles ne valent que 100 fr. ! ... À moins que MM. Tiệp et Cu ne réussissent à avaler l'énorme morceau qu'ils se sont mis dans la bouche d'un geste si glouton.



Coll. privée

CHROME ET NICKEL DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de un million de piastres indochinoises
divisé en 40.000 actions de 25 \$ 00 chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Tabouillot, greffier-notaire à Nam-Dinh,
le 4 février 1928

Date de constitution définitive de la société : 19 avril 1928

Droits de timbre acquittés par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 30 mai 1928

Siège social à Hanoi

ACTION DE 25 PIASTRES AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Paris, le 14 avril 1926

Un administrateur : Raphaël Fontaine

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

CAPITAL RÉDUIT À QUATRE MILLIONS
DE FRANCS DIVISÉ EN QUARANTE
MILLE ACTIONS DE CENT FRANCS.
DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 1931

Breger aîné et Cie, Paris



Coll. Olivier Galand

CHROME ET NICKEL DE L'INDOCHINE

Société anonyme au capital de un million de piastres indochinoises
divisé en 40.000 actions de 25 \$ 00 chacune

Siège social : Hanoï

Statuts déposés en l'étude de M^e Tabouillot, greffier-notaire à Nam-Dinh,
le 4 février 1928

Date de constitution définitive de la société : 19 avril 1928

Droits de timbre acquittés par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 30 mai 1928

ACTION DE 25 PIASTRES AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Raphaël Fontaine

Un administrateur (à droite) : Bardouillet

CAPITAL RÉDUIT À QUATRE MILLIONS
DE FRANCS DIVISÉ EN QUARANTE
MILLE ACTIONS DE CENT FRANCS.
DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 1931

Breger aîné et Cie, Paris

Le chrome et le nickel en Nouvelle-Calédonie en 1930
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juin 1931)

.....
Dans quelques mois, la production de la première mine de chrome installée en Annam atteindra 12.000 tonnes, production dont la vente est assurée pour plusieurs années à des acheteurs anglais. — La production indochinoise sera alors équivalente au quart de la production calédonienne.

ANNAM

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1931)

Dans le Thanh-Hoa, les demandes de concessions sont nombreuses : toutes visent la région au nord-ouest de Nong-Cong, entre cette ville et Ha-Liên. La Société Chrome et nickel demande la concession Minerve, 228 ha., dont M^{lle} Gayet-Laroche déclara le périmètre en mai 1926, et huit concessions dont les périmètres furent pris en août et septembre 1928 par M. Gayet-Laroche : Altaïr 189 ha., Cassiopée 521 ha., Le Dragon 216 ha., Andromède 388 ha., Pollux 244 ha., Regulus 104 ha., Vega 109 ha., Pégase 300 ha.

.....
Courrier de l'Indochine
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
LA VIE ADMINISTRATIVE
(*Les Annales coloniales*, 29 octobre 1931)

Arrêtés

Sont parus à l'*Officiel* de la colonie les arrêtés suivants :
Arrêté déclarant la Société chrome et nickel de l'Indochine concessionnaire de la mine « Minerve ».

6 janvier 1932
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 février 1932)

M. Mariaud, directeur de la Société Chrome et Nickel à Côté-Din (Thanh-hoa), est autorisé à mettre en circulation pour ses besoins particuliers un camion automobile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Marque : Berliet immatriculé sous le n° T 2315 (828-A)

Type : V H F — Série du type : 23.151

Nombre de cylindres : 4 — Force en HP : 12 CV

L'autorisation est accordée pour toutes les routes de l'Annam, sous réserve de l'observation des règlements concernant la voirie, la police et la sécurité de la circulation existant ou à intervenir.

Les charges et vitesse maxima sont ainsi limitées :

Charge utile : 2.000 kg

Vitesse maximum à l'heure : 25 km. à l'heure

.....
L'arrêté n° 2932 du 24 septembre 1931 autorisant M. Truong-van-Nguyễn à mettre le camion n° T-2315 (828-A) en circulation pour ses besoins particuliers est rapporté.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1932)

DÉPARTS. — Sont partis par le *Claude-Chappe* jeudi matin, à 5 heures.

À destination de Marseille : M^{me} et M. Mariaud...

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
(*Le Journal officiel de la République française*, 22 juillet 1934)
(*Le Journal des débats*, 22 juillet 1934)

Chevaliers

François Labesse, administrateur de sociétés à Saint-Chamond ; 38 ans de pratique industrielle et de services militaires.

Distilleries de l'Indochine
Exercice 1933
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 août 1934)

[...] La Société chrome et nickel de l'Indochine n'a pas encore repris son activité, mais ses installations restent en état de marche. [...]

Le chrome.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1934)

Un de nos lecteurs a reçu une lettre d'un des administrateurs de la mine de chrome de Côm-dinh (Thanh-hoa) lui apprenant que le gouvernement français offrait, pour que la mine reprenne son exploitation, de lui acheter 100.000 tonnes de minerai, livrables en cinq ans, soit 20.000 tonnes par an, et de lui faire une avance de deux millions de francs pour les premiers frais de remise en marche.

Si la nouvelle est exacte, il serait bien préférable de voir cette entreprise remise en marche par des Français, que par des Japonais qui, paraît-il, auraient demandé à la société de lui louer la mine pour l'exploiter eux-mêmes. Cette location serait évidemment une excellente solution, si la Métropole n'avait pas intérêt à développer, en vue des besoins de la défense nationale, les gisements de chrome de ses propres colonies. La production turque, en effet, pourrait faire défaut au moment où l'on en aurait le plus besoin.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
948	Mariaud (Louis)	Ingénieur des Mines	26, rue de Bordeaux, Haïphong

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1936

Liste des électeurs (1.201)
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 février 1936)

1° — Circonscription électorale de Thanh-Hoa
77 Mariaud *Louis* Jean Urbain Dir. Sté Chrome et Nickel France

NÉCROLOGIE
François Labesse
(*Le Temps*, 19 février 1939)

Nous apprenons la mort de M. François Labesse, ingénieur civil des mines, administrateur délégué des Établissements F. Labesse, chevalier de la Légion d'honneur. Les obsèques auront lieu lundi 20 du courant, à 9 heures précises, en l'église de la Trinité, sa paroisse, où l'on se réunira.

De la part de M. Georges Labesse, son frère ; de M. Paul Verpilleux, son beau-frère ; des familles Labesse, Verpilleux, Drillon et Delay. Le présent avis tient lieu de faire-part.

SOCIÉTÉ CHROME ET NICKEL DE L'INDOCHINE
SOCIÉTÉ ANONYME au capital de quatre millions de francs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 mars 1939)

Les actionnaires de la Société chrome et nickel de l'Indochine sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 17 avril 1939, à 10 heures, au siège social, 51, boulevard Gialong à Hanoi.

Société Chrome et Nickel de l'Indochine en liquidation

Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs
Siège social : 51, boulevard Gia-Long à Hanoi

Assemblée générale ordinaire
(*La Volonté indochinoise*, 23 juillet 1941)

Messieurs les actionnaires de la Société Chrome et Nickel de l'Indochine en liquidation sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 21 août 1941, à 10 heures, au siège social, 51, boulevard Gia-Long à Hanoi.

Ordre du jour

- 1°) Rapport du liquidateur ;
- 2°) Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de liquidation ;
- 3°) Décharge et quitus définitif à donner au liquidateur.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège social, six jours avant la réunion, leurs titres ou un récépissé en constatant le dépôt, dans un établissement bancaire ou à la Société française des distilleries de l'Indochine.

Le Liquidateur.
